

A V I S .-

VENTE PUBLIQUE ET AUX ENCHERES DE DEUX PARCELLES A  
USAGE INDUSTRIEL EN TERRITOIRE DE RUHENGERI.

A la requête du Curateur aux Successions du Ruanda-Urundi, il sera procédé par ministère d'huissier, le *mardi, trois octobre* 1950, à *dix* heures, dans les bureaux du Territoire de Ruhengeri, à la mise en adjudication publique des droits locatifs appartenant à la succession de Monsieur Antoine CUYPERS, sur les terrains suivants:

1° - une parcelle de 45 ares, 60 ca. sise à Kiryi, Territoire de Ruhengeri, objet du bail L. 4420.

Ce terrain est à usage exclusivement industriel (briqueterie).

2° - une parcelle de 19 ares, 78 ca., sise à proximité du centre commercial de Ruhengeri, objet du bail L. 4352.

Ce terrain est à usage exclusivement industriel. Il comprend les fondations d'un garage.

Le cahier des charges peut être consulté au bureau de la Résidence du Ruanda-Urundi, au bureau du Territoire de Ruhengeri, au bureau du Curateur aux Successions à Usumbura.-

Usumbura, le 28 août 1950.-  
Le Curateur aux Successions  
du Ruanda-Urundi,  
J. BARBIER,

*J. Barbier*



18-241

A V I S .-

---

VENTE PUBLIQUE ET AUX ENCHERES DE DEUX PARCELLES A  
USAGE INDUSTRIEL EN TERRITOIRE DE RUHENGERI.

---

A la requête du Curateur aux Successions du Ruanda-Urundi, il sera procédé par ministère d'huissier, le *mardi*... *trois*... *octobre* 1950 à *dix* heures, dans les bureaux du Territoire de Ruhengeri, à la mise en adjudication publique des droits locatifs appartenant à la succession de Monsieur Antoine CYPERS, sur les terrains suivants:

1° - une parcelle de 45 ares, 60 ca. sise à Kiryi, Territoire de Ruhengeri, objet du bail L. 4420.

Ce terrain est à usage exclusivement industriel (briqueterie).

2° - une parcelle de 19 ares, 78 ca., sise à proximité du centre commercial de Ruhengeri, objet du bail L. 4352.

Ce terrain est à usage exclusivement industriel. Il comprend les fondations d'un garage.

Le cahier des charges peut être consulté au bureau de la Résidence du Ruanda-Urundi, au bureau du Territoire de Ruhengeri, au bureau du Curateur aux Successions à Usumbura.-

Usumbura, le 28 août 1950.-  
Le Curateur aux Successions  
du Ruanda-Urundi,  
J. BARBIER,

*J. Barbier*

A V I S .-

VENTE PUBLIQUE ET AUX ENCHÈRES DE DEUX PARCELLES A  
USAGE INDUSTRIEL EN TERRITOIRE DE RUHENGARI.

A la requête du Curateur aux Successions du Ruanda-Urundi,  
il sera procédé par ministère d'huissier, le  *mardi, trois .*  
*septembre* 1950 à  *dix* heures, dans les bureaux du Territoire de  
Ruhengeri, à la mise en adjudication publique des droits locatifs ap-  
partenant à la succession de Monsieur Antoine CUYPERS, sur les  
terrains suivants:

1° - une parcelle de 45 ares, 60 ca. sise à Kiryi, Territoire de  
Ruhengeri, objet du bail L. 4420.

Ce terrain est à usage exclusivement industriel (briqueterie).

2° - une parcelle de 19 ares, 78 ca., sise à proximité du centre  
commercial de Ruhengeri, objet du bail L. 4352.

Ce terrain est à usage exclusivement industriel. Il comprend  
les fondations d'un garage.

Le cahier des charges peut être consulté au bureau de la Résidence  
du Ruanda-~~Urundi~~, au bureau du Territoire de Ruhengeri, au bureau  
du Curateur aux Successions à Usumbura.-

Usumbura, le 28 août 1950.-  
Le Curateur aux Successions  
du Ruanda-Urundi,  
J. BARBIER,



A V I S .-

VENTE PUBLIQUE ET AUX ENCHERES DE DEUX PARCELLES A  
USAGE INDUSTRIEL EN TERRITOIRE DE RUHENGERI.

A la requête du Curateur aux Successions du Ruanda-Urundi, il sera procédé par ministère d'huissier, le *mardi, trois* *sept* 1950 à *dix* heures, dans les bureaux du Territoire de Ruhengeri, à la mise en adjudication publique des droits locatifs appartenant à la succession de Monsieur Antoine GUYERS, sur les terrains suivants:

1° - une parcelle de 45 ares, 60 ca. sise à Kiryi, Territoire de Ruhengeri, objet du bail L. 4420.

Ce terrain est à usage exclusivement industriel (briqueterie).

2° - une parcelle de 19 ares, 78 ca., sise à proximité du centre commercial de Ruhengeri, objet du bail L. 4352.

Ce terrain est à usage exclusivement industriel. Il comprend les fondations d'un garage.

Le cahier des charges peut être consulté au bureau de la Résidence du Ruanda-Urundi, au bureau du Territoire de Ruhengeri, au bureau du Curateur aux Successions à Usumbura.-

Usumbura, le 28 août 1950.-  
Le Curateur aux Successions  
du Ruanda-Urundi,  
J. BARBIER,

